#### Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2021

Présents / Hor zirenak : Mmes DARGUY, ECHEVERTZ, ETCHEVERRY, OXARANGO, PEREZ, SABALOUE et MM. BARBIER, BARNECHE, BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU Absents excusés / Ezin etorria jakinarazia zutenak : Kattalin DUHALDE, Koxe BARBIER

Secrétaire de séance : SABALOUE Virginie

## 1. <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 (voté lors de la séance du 8 Février 2021)</u>

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

#### Pour le compte de la Commune :

- Un excédent de fonctionnement de 344 655.84 €
- Un besoin de financement en investissement de 280 698.70 € (déficit d'investissement + restes à réaliser)
- D'où un résultat de fonctionnement de 63 957.14 €, à reporter sur le budget 2021

#### Pour le domaine funéraire :

- Un excédent de fonctionnement de 1 773.47 € à reporter en 2021

Adopté à l'unanimité

#### 2. VOTE DES TAUX 2021

- <u>Taxe d'habitation</u>: pas de vote, il s'agira d'une dotation de l'État suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Depuis 2018, cette taxe baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la paient plus.

Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la **taxe d'habitation** se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle **plus** aucun foyer **ne paiera** de **taxe d'habitation** <u>sur sa résidence principale</u>.

La compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales des communes sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes : la part de TFPB départementale issue du territoire de la commune et une part des frais de gestion perçus par l'État, à titre principal, sur les taxes additionnelles à la TFPB.

Donc la commune n'a plus de levier nécessaire à son équilibre budgétaire avec la perte de fixation du taux de taxe d'habitation et, ceci, cumulé avec la baisse régulière de dotations de l'Etat depuis 2015. Depuis l'application de la loi Nôtre et l'application des décisions gouvernementales, la fiscalité locale est bouleversée et il est bien difficile de s'y retrouver.

L'attribution de compensation versée par la CAPB reste sur le même montant depuis 2019. Les taux des deux autres taxes sont laissés à l'arbitrage des communes.

Nous devons conforter notre budget afin d'assurer les charges courantes de la commune et satisfaire les besoins en investissement. Sur ce mandat, nous pourrions nous engager sur le mandat sur deux augmentations l'une en 2021 et l'autre en 2023, uniquement.

- Taux du Foncier bâti : de 9,22% à 9.53% à ajouter au taux 2020 du département de 13,47% = Total 23%
- Taux du foncier non bâti : passage de 28.61 % à 29 %
  Cela occasionnerait une augmentation pour le contribuable Aihertar propriétaire, de 4 à 6 €, pour la contribution municipale.
  Adopté à l'unanimité

#### 3. VOTE DES BUDGETS

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- <u>Fonctionnement</u>: **729 932**€

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	125 000,00 €	Excédent 2019 reporté	63 957,14 €
Charges de personnel	159 400,00 €	Produits des services	6 200,00 €
Charges exceptionnelles	500,00€	Atténuation charges	47 300,00 €
Charges financières	8 000,00 €	Impôts et Taxes	400 640,00 €
Autres charges de gestion	146 300,00 €	Autres produits de gestion	38 000,00 €
Opération d'ordre		Dotations, subventions	173 835,00 €
Virement à l'investissement	281 209,14 €		
TOTAL	729 932,14 €	TOTAL	729 932,14 €

### - Budget d'investissement : 463 704 € sans les restes à réaliser

Montant Investissement	Invest 2021
Accessibilité handicapés-Mairie et réhabilitation	316 204,14 €
Voirie communale /Reseaux	80 000,00 €
Travaux Ecole publique	5 000,00 €
Défense incendie	2 500,00 €
Aménagement Carrière	5 000,00 €
Réhabilitation Beltzagitea-Etudes	10 000,00 €
Rénovation clocher Eglise	20 000,00 €
Achat matériel divers	25 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	463 704,14 €

#### **DOMAINE FUNERAIRE**

11 Charges à caractère général	4 073.47 €	013 Produits de services	500,00 €
9			300,00 €
		74 Produit budget général	2 000,00 €
		002 Résultat de fonct. reporté	1 773,47 €
TOTAL	4 073,47 €		4 073,47 €

Les deux budgets sont adoptés à l'unanimité

# 4. <u>VOTE SUR CONVENTION POUR LE MARCHÉ À BON DE COMMANDE VOIRIE ENTRE LES COMMUNES D'AYHERRE ET DE BRISCOUS</u>

A la suite de notre accord de 2017, avec la commune de Briscous, il serait opportun, afin de bénéficier d'économies d'échelle, que les deux communes procèdent ensemble au choix du prestataire qui assurerait ces travaux de voirie. Nous devons adopter la procédure du « groupement de commandes » prévue aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, qui permettrait de faire la consultation et de choisir le prestataire dans les conditions les plus avantageuses.

Pour cela, dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précise notamment ses modalités de fonctionnement. Suite à mon contact avec mon homologue de la Commune de BRISCOUS, un projet de convention où se déclinent les points suivants a été préparé :

- Le coordonnateur du groupement serait la Commune de BRISCOUS
- Un accord-cadre à bons de commande individuel serait signé par chaque membre, qui exécuterait luimême son propre marché public.
- Un tel groupement nécessite la désignation d'une Commission d'appel d'offres (C.A.O.). Il conviendra donc d'élire un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la Commune, et ce, parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la Commune. Il précise que le Président d'une telle C.A.O. est alors obligatoirement le représentant du coordonnateur.
- Virginie Sabaloue accompagnera Mr le maire à cette commission spécifique.
  Adopté à l'unanimité

#### 5. VOTE APPROBATION COPROPRIÉTÉ GOZATEGIA

A l'origine, le multiple rural Gozategia est divisé en 4 volumes, dont le volume 1 est destiné à abriter des locaux commerciaux (partie basse sur l'arrière).

Afin de pouvoir vendre les locaux à divers commerçants et compte tenu qu'il existe des parties communes aux différents lots, il a été décidé de créer une copropriété au sein du volume 1 afin de gérer les parties affectées à l'usage de tous les copropriétaires.

Un rappel est fait sur la vente du premier lot à la société Tec Services qui a pris une option sur deux autres lots ainsi que la société Nec Hygiène services pour les deux lots restants.

Le Maire présente à l'assemblée l'état descriptif de division en copropriété et le règlement de copropriété établi par Monsieur DELPECH, Géomètre-Expert à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### Questions diverses:

Adoption de la Charte européenne des langues minoritaires (version locale) en Pays Basque. Initiative de la commune d'Itxassou qui se propose de fédérer ce travail et obtenir l'accord de 20 communes au moins. Ce travail est à mener avant cet été 2021. La commission Euskara (avec tous les conseillers volontaires) va s'en saisir et proposer une trame au Conseil municipal.

Premiers travaux de la future commission Archives municipales...Une première réunion a eu lieu afin d'évaluer les besoins, la méthode et les objectifs. Il est apparu que ce travail a besoin d'une expertise extérieure plus poussée. Différentes piste ont été envisagées et la commission qui prendra la forme d'une commission extra-municipale se mettra au travail.

**Point sur Rénovation Beltzagitea** (commission extramunicipale, travaux de démolition, et rencontre ingénierie CAPB). Le dossier avance doucement mais régulièrement. Les premiers travaux de mise en sécurité seront effectués ce printemps, sous l'égide de l'EPFL. Un dossier de faisabilité sera proposé dans les 6 mois qui viennent nous permettant de nous positionner.

**Premières demandes** de terrains viabilisés de la part d'Aihertars. Deux terrains sont destinés à l'accueil de constructions au bénéfice des villageois. Un travail préparatoire sera fait en commission afin de fixer les conditions et les délais de viabilisation. Nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître.

**Information sur Kutxa Bira** : le tour du monde d'une boîte à rêves-étape sur Ayherre Dimanche 11 avril 2021 à 16h. Du 20 mars au 30 mai, une petite boîte (« kutxa ») va traverser la Diaspora et le Pays Basque, depuis l'Argentine jusqu'en Gipuzkoa.

La séance est levée à 22h

Le maire Arño Gastambide